

OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARITIME

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 250 000 euros

Siège social : 1 rue Marthe Pineau- Bâtiment Hermione

Etage 3 – Escalier A - 17000 LA ROCHELLE

508 155 348 RCS LA ROCHELLE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 JUIN 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 141 668,46 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice 141 668,46 euros

AFFECTATION

- Au compte « Autres réserves » 116 668,46 euros

- A titre de distribution de dividende à l'associé unique 25 000,00 euros

Soit 1 euros par part

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé Unique prend acte que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



Paraphe

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'associé Unique décide la prise en charge par la Société des prélèvements sociaux sur dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de l'article 158-3 du C.G.I.	Dividendes non éligibles à l'abattement de l'article 158-3 du C.G.I.
31/12/2023	25 000 €	25 000 €	-
31/12/2022	25 000 €	25 000 €	-
31/12/2021	25 000 €	25 000 €	-

Certifié conforme
M. Régis PATUREAU
Gérant associé unique.

DocuSigned by:
Régis PATUREAU
790E98A9A31248C...

DocuSigned by:

Régis PATUREAU

790E98A9A31248C...



Expertise Comptable

EXPERTISE COMPTABLE

AUDIT

SOCIAL & RH

GESTION

JURIDIQUE & FISCAL

CONSEIL

Comptes annuels

SELARL OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARITIME

1 RUE MARTHE PINEAU
BATIMENT HERMIONE
17000 LA ROCHELLE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



Désignation de l'entreprise : SELARL OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENTE MARI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 1 RUE MARTHE PINEAU 17000 LA ROCHELLE		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 0 8 1 5 5 3 4 8 0 0 0 7 3			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 776	AC	5 099	10 677	13 105
		Fonds commercial (1)	AH	100 000	AI		100 000	100 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	480 608	AS	316 829	163 779	188 015
		Autres immobilisations corporelles	AT	235 508	AU	152 252	83 256	39 550
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			20 528
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	8 000	CV		8 000	8 000
		Créances rattachées à des participations	BB	757 501	BC		757 501	712 299
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	4 280	BI		4 280	4 280	
TOTAL (II)		BJ	1 601 673	BK	474 180	1 127 493	1 085 777	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			1 650
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	59 563	CA		59 563	14 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	533 507	CE		533 507
Disponibilités	CF		58 977	CG		58 977	433 611	
Charges constatées d'avance (3) *	CH		5 457	CI		5 457	9 359	
TOTAL (III)		CJ	657 505	CK		657 505	693 476	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 259 178	IA	474 180	1 784 998	1 779 253
Renvois : (1) Dont droit au bail:				CP	761 781	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *								
Immobilisations :								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SELARL OPHTALMOLOGIE AXE SUD CHARENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :250 000.....)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 377	10 377
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 253 401	924 414
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	141 668	353 987
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	1 680 447	1 563 778
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 766	115 879
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 655	16 644
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 130	67 952
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 000	8 000
	Autres dettes	EA	48 000	7 000
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	104 551	215 475
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 784 998	1 779 253
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	104 551	215 475	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Règles et Méthodes Comptables

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite au changement imposé au SEL, les salaires de M. PATUREAU ne seront plus imposés dans la catégorie des salaires mais en BNC.

1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 784 998 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 302 471 euros et un total charges de 1 160 803 euros, dégageant ainsi un résultat de 141 668 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

HYPOTHESES DE BASE

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement comptable ANC n° 2018-06 complété par le règlement ANC n° 2020-08.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux

hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

METHODES DES COÛTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

L'entreprise ayant cessé son activité, les présents comptes sont établis en valeur liquidative.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial a été acheté en 2007 pour un montant de 100 000 €.

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan et qui concourent au maintien et au

Règles et Méthodes Comptables

développement du potentiel d'activité de l'entité.

La durée d'utilisation du fonds commercial est présumée non limitée.

Le test de dépréciation réalisé tous les ans selon les prescriptions des articles 214-16 à 214-19 du PCG n'a pas conduit à une dépréciation.

La méthode retenue pour apprécier la valeur du fonds commercial est la méthode DCF ou la méthode des ratios sectoriels.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens selon le système linéaire et/ou dégressif (et dérogatoire).

Pour les biens non décomposables, l'entité a opté pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.

L'entité a décidé d'inscrire à l'actif :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes dans le coût d'acquisition de l'immobilisation,
- les coûts d'emprunts liés à une acquisition dans le coût d'acquisition de l'immobilisation,
- les coûts de développement.

L'entité a décidé d'inscrire en charge :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement,
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission après apurement de la prime d'émission ou de fusion,
- les droits de mutations, commissions, et frais d'actes relatifs à l'acquisition des immobilisations,
- les coûts d'emprunts liés aux acquisitions,
- les coûts de développement.

Les Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installation générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat.

Règles et Méthodes Comptables

L'entité a décidé d'inscrire à l'actif les droits de mutations, commissions et frais d'actes dans le coût d'acquisition.

L'entité a décidé d'inscrire en charge les droits de mutations, commissions et frais d'actes.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

L'entité a opté pour la déduction immédiate des frais d'acquisition des titres de participation entrant dans le champ d'application de l'article 209-7 du CGI.

Le respect des nouvelles dispositions fiscales sera assuré par un suivi extra comptable.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur en comptabilité, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur en comptabilité à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CONSTATEESD'AVLes charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Frais d'établissement

	31/12/2024	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

	31/12/2024	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

	31/12/2024	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	100 000,00	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	100 000,00	

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/202
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	115 775,80					115 775,80
Total immobilisations corporelles	654 534,29		82 109,53		20 527,93	716 115,89
Total immobilisations financières	724 578,68		81 273,52		36 071,10	769 781,10
TOTAL	1 494 888,77		163 383,05		56 599,03	1 601 672,79

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	2 670,60	2 428,15		5 098,75
Total immobilisations corporelles	406 441,36	62 639,59		469 080,95
TOTAL	409 111,96	65 067,74		474 179,70

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2024
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		25 000,00	10,0000	250 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		25 000,00	10,0000	250 000,00

Créances

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	761 781,10	761 781,10	
Actif circulant et charges constatées d'avances	65 020,38	65 020,38	
TOTAL	826 801,48	826 801,48	

Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 654,72	8 654,72		
Dettes fiscales et sociales	19 130,47	19 130,47		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 000,00	8 000,00		
Autres dettes	68 766,28	68 766,28		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	104 551,47	104 551,47		

Plusieurs postes du Bilan

	31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé				
Bilan Actif				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations			8 000,00	
Créances sur participations			757 501,10	
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				